



**AR Prefecture**

005-200034502-20260407-2026\_029-DE  
Reçu le 09/04/2026

Extrait du registre des

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

**Séance du 7 avril 2026**

**L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du trois du mois d'avril deux mille vingt-six sous la Présidence de Madame Marie-Anne BOURGEOIS.**

**Etaient présents : 18**

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, M. BROCHIER Maxime, Mme CHAIX Elsa, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. FERRARO Fabien, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémi, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal, M. SMITH Tristan.

**Etaient absents : 0**

**Etaient absents et représentés : 1**

Mme CHEVALLIER Graziella ayant donné pouvoir à M. FERRARO Fabien.

**A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme HIDALGO Céline.**

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES BOUES DES STATIONS D'ÉPURATION DU CHAMPSAUR**

**Madame la Maire,**

**Rappelle** à l'assemblée l'existence sur le territoire d'un établissement public de coopération locale à compétence unique de type syndicat mixte fermé (c'est-à-dire composé exclusivement de communes) : le syndicat mixte de traitement des boues des stations d'épuration du Champsaur.

**Précise** que le syndicat mixte gère une station de compostage pour le traitement des boues des stations d'épuration des communes d'Orcières, de Chabottes, de Saint-Bonnet-en-Champsaur et de Laye. Ces boues sont mélangées à des déchets verts ligneux dans un bâtiment dont l'aération et la ventilation sont contrôlées afin d'en maîtriser le compostage. A l'issue d'une maturation complète, le compost obtenu est entreposé à l'air libre, puis criblé et tamisé. Des analyses sont régulièrement réalisées pour garantir la qualité du produit fini ; le compost fin.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 28 août 2006 portant création du syndicat mixte de traitement des boues des stations d'épuration du Champsaur.

**Vu** l'article 4 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

**Considérant** qu'il convient de désigner, pour la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au syndicat mixte de traitement des boues des stations d'épuration du Champsaur.



**AR Prefecture**

005-200034502-20260407-2026\_029-DE  
Reçu le 09/04/2026

**Considérant** que le conseil municipal décide ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée;

Monsieur Alain MOTTE se porte candidat titulaire et Monsieur Maxime BROCHIER se porte candidat suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

**ARTICLE 1.** Désigner les délégués suppléants au syndicat mixte de traitement des boues des stations d'épuration du Champsaur comme suit :

Fonction	Prénom NOM
Titulaire	Alain MOTTE
Suppléant	Maxime BROCHIER

Membres en exercice :	19	<b>Pour :</b>	<b>19</b>
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **09 AVR. 2026**  
Affiché ou publié le : **08 AVR. 2026**

Ainsi fait et délibéré le 7 avril 2026  
Pour copie conforme

La Maire



Marie-Anne BOURGEOIS